DÉPARTEMENT DE L'EURE en Normandie

ALLOCATIONS FAMILIALES Caf de l'Eure

APPEL À PROJET 2025

PROMOTION DES VALEURS DE LA REPUBLIQUE ET DE LA CITOYENNETE

SOMMAIRE

1 - CONTEXTE 3

2 – OBJET DE L'APPEL À PROJET 4

3 - CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ 4

4 - MODALITÉS DE FINANCEMENT 5

5 - PIÈCES CONSTITUTIVES DU DOSSIER 5

6 - DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS 5

7 - EXAMEN ET SÉLECTION DES DOSSIERS 6

8 - CALENDRIER 6

1 - CONTEXTE

La France, comme les autres pays européens, est, depuis plusieurs années, confrontée au basculement d'un certain nombre de jeunes, garçons et filles, dans un processus de radicalisation, soit l'adoption d'une idéologie extrémiste dans une logique d'action violente et ce, le plus souvent en lien avec des filières terroristes.

Dans ce contexte, l'accent a été porté dès avril 2014 sur la prévention de ce phénomène, avec la mise en œuvre du premier plan national de lutte contre la radicalisation violente et les filières terroristes. Un numéro national d'appel, ainsi qu'un formulaire en ligne ont été ouverts pour permettre aux familles ou aux proches de signaler des situations inquiétantes et de bénéficier d'écoute et de conseils, tandis que les préfets de département ont été désignés pour fédérer les acteurs locaux pour l'accompagnement des jeunes signalés et de leur famille.

À cet effet, le Groupement d'intérêt public (GIP) créé en septembre 2018, entre l'Etat et le Département et rejoints par la CAF en 2022, constitue un centre ressources de prévention de la radicalisation. Celui-ci répond à la nécessité de faire émerger une structure locale de soutien à la cellule préfectorale de prévention de la radicalisation et d'accompagnement des familles (CPRAF) de l'Eure et d'apporter une réponse de proximité préventive globale et territorialisée au phénomène de radicalisation. Pour cela, son action s'exerce en faveur :

- De la mobilisation des acteurs de terrain sur le repérage des situations ;
- Du développement d'une culture commune et de la connaissance autour du phénomène de radicalisation, des professionnels et du public ;
- D'une meilleure évaluation et prise en charge médico-sociale des situations et, le cas échéant, de leur famille.

À cet effet, il s'engage sur :

- Le développement de la prévention primaire auprès des collégiens, lycéens et de leur famille ;
- La poursuite de la sensibilisation et de la formation des élus et des acteurs de terrain, pour donner les outils de détection, de compréhension et de prise en charge du processus de radicalisation ;
- L'évaluation et l'accompagnement des situations repérées afin d'appuyer la reconstruction du lien social, la déconstruction du discours radical et la réinsertion sociale et professionnelle.

Le GIP a également vocation à fédérer et coordonner, les actions de tous les financeurs et de tous les acteurs sur le territoire de l'Eure. C'est à ce titre, qu'il lance cet appel à projet « Promotion des valeurs de la République et de la citoyenneté », co-financé par la Caisse d'Allocations Familiales de l'Eure (CAF). Le premier engagement porte sur le développement de la prévention primaire auprès des collégiens, lycéens, le second concerne leur famille.

2 – OBJET DE L'APPEL À PROJET

Les projets devront s'adresser :

- Aux élèves de la 6ème à la terminale dans les établissements volontaires ainsi qu'à leur famille.
- Aux familles et/ou parents des jeunes d'établissements scolaires (de la primaire au lycée)
- Aux familles et/ou parents mobilisés par une structure d'animation de la vie sociale

Il s'agit de favoriser par ces interventions :

- La promotion des valeurs républicaines et la laïcité ;
- La prise de conscience sur les théories complotistes et conspirationnistes ;
- Une sensibilisation aux méthodes d'endoctrinement : nourrir la réflexion des jeunes et de leur famille sur les types d'arguments et les ruses utilisés par les manipulateurs et les mettre en garde sur les messages et les vidéos transmis via Internet et les réseaux sociaux ;
- L'apprentissage de la citoyenneté.

Les projets seront à mettre en œuvre sur l'année scolaire 2025/2026 en lien avec les acteurs de proximité et les établissements scolaires concernés.

3 - CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Les projets devront respecter la dignité humaine, la neutralité, la laïcité, la mixité, la solidarité, l'égalité hommes-femmes, promouvoir le lien social, la participation et le partenariat.

Les programmes d'actions et les budgets prévisionnels devront être dissociés pour les exercices comptables 2025 et 2026.

Le projet devra proposer des actions :

- Adaptées à tous les parents et jeunes ciblés
- Qui favorisent le soutien à la fonction parentale
- Qui favorisent l'implication du public dans la mise en œuvre des actions

Le projet devra préciser une méthodologie claire de la mise en œuvre des actions :

⇨ Un bilan du projet N-1 en cas de financement N-1 dans le cadre de cet appel à projet ;
⇨ Une description précise de l'action ou des actions ;
⇨ Les modalités de mobilisation du public et des acteurs locaux afin de mener les actions de manière coordonnées sur le territoire d'intervention ;
⇨ Des objectifs opérationnels ;
⇨ Les moyens envisagés pour atteindre ces objectifs ;
⇨ Le public ciblé (parents et âges des enfants) ;
⇨ Un échéancier comportant l'ensemble des étapes nécessaires à la réalisation du projet ;
⇨ Un budget prévisionnel sincère et équilibré ;
⇨ Un dispositif d'évaluation, avec des indicateurs quantitatifs et qualitatifs permettant de vérifier l'impact de l'action ou des actions.

Une présentation des profils des intervenants et les éléments d'appréciation sur l'expertise du porteur du projet dans la prévention de la radicalisation/promotion des valeurs de la république est demandée.

4 - MODALITÉS DE FINANCEMENT

Pour les projets sélectionnés, le montant de la subvention accordée est à l'entière appréciation des cofinanceurs : Le GIP « Centre Ressource Prévention de la radicalisation » et la Caisse d'allocations familiales de l'Eure. Cet appel à projet n'a pas vocation à financer des actions qui se substitueraient à des actions financées par des crédits de droit commun. De même, cet appel à projet ne saurait donner lieu à des engagements pluriannuels, et seules des subventions annuelles peuvent être accordées. L'ensemble des recettes ne peut excéder 100 % du coût annuel de fonctionnement de l'action.

5 - PIÈCES CONSTITUTIVES DU DOSSIER

Le dossier devra être composé :

- Du formulaire Cerfa n° 12156*06 dûment complété et tout document nécessaire à la présentation du projet ;
- D'un relevé d'identité bancaire ;
- Pour les associations, du récépissé de déclaration en préfecture, des statuts publiés au Journal officiel, de la liste datée des membres du Conseil d'administration et du bureau et des attestations de formations et/ou diplômes spécifiques ;
- Pour une association : en cas de première demande : Compte de résultat et bilan relatifs de l'année N-1 (si l'association existait en N-1) ;
- Original de l'attestation URSSAF datant de moins de 6 mois précisant que le promoteur est à jour des cotisations ;
- Déclaration sur l'honneur ;
- Contrat d'engagement Républicain.

6 - DÉPÔT DES DOSSIERS

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au vendredi 6 juin 2025.

Les pièces constitutives du dossier sont à envoyer :

- Par courriel, en version dématérialisée et modifiable, à **lenaick.dingreville@eure.fr et corinne.roulle@caf27.caf.fr**

- Ou par voie postale en deux exemplaires signés (cachet de la Poste faisant foi) à l'adresse :

Direction de l'Inclusion et de l'Action Sociale
Centre ressources prévention de la radicalisation
Hôtel du Département
14, Boulevard Georges-Chauvin
27021 Évreux

Un courriel accusant réception de l'envoi dématérialisé sera systématiquement adressé aux porteurs de projet, sans préjuger de la complétude du dossier.

7 - EXAMEN ET SÉLECTION DES DOSSIERS

Outre l'adéquation aux critères d'éligibilité, la sélection des dossiers se fera au regard des critères suivants :

- Le niveau de qualification et l'expérience des intervenants ;
- Le contenu et la qualité des projets ;
- La méthodologie proposée (dont le partenariat) ;
- La pertinence du dispositif d'évaluation.

8 – CALENDRIER

La programmation devrait respecter le calendrier suivant :

- Lundi 28 avril 2025 : publication de l'appel à projet commun ;
- Vendredi 6 juin 2025 : date limite de dépôt des dossiers ;
- Juin 2025 : instruction des dossiers ;
- Juillet 2025 : arbitrage en comité de sélection et notification des subventions par le directeur du GIP ; puis passage dans les instances de la CAF ;
- Septembre 2025 à juin 2026 : engagement des actions.

DÉPARTEMENT DE L'EURE en Normandie

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf de l'Eure

HÔTEL DU DÉPARTEMENT

14, boulevard Georges-Chauvin
CS 72101
27021 Évreux cedex

Tél 02.32.31.97.43

eureennormandie.fr @EureenNormandie

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE L'EURE

11 Allée des soupirs
CS82601
27026ÉvreuxCedex

Parents-atout-eure.org